



## MAIRIE DE L'ILE MOLENE

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

**Le 28 avril 2021**, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 21 avril 2021 conformément à l'article L.2121.10 du CGCT.

**En raison de la pandémie de COVID 19, la séance se déroule à huis clos.**

Nombre de conseillers en exercice : 8 depuis les démissions de Marine Chastillon et Sylvie Rocher

Sont présents à cette réunion

Didier Delhalle, Claudie Corolleur, Vincent Pichon, Frédérique Masson, Aurore Petton, Amélie Jacob, Éric Cariou, Louis Squiban

Philippe Richard, secrétaire de mairie

Absents excusés ayant donné procuration

Absents non excusés

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Claudie Corolleur est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.**

Ordre du jour

- 1) Acquisition de l'usufruit de la petite maison
- 2) Acquisition de l'usufruit de la propriété de l'association de Cornouailles et du Léon « terrain de l'évêché »
- 3) Mise en œuvre du dispositif de téléservice de déclaration et d'enregistrement des locations de meublés de tourisme / CCPI
- 4) Subvention à la SNSM antenne de l'île Molène (mise à l'eau des bateaux)
- 5) Modifications des commissions (Ref. DCM du 24 juillet 2020)
- 6) Acquisition de meubles de cuisine pour la salle polyvalente communale
- 7) Annulation de la DCM du 22 janvier 2021 « annulation du titre 70/2019 »
- 8) Vote des différentes participations obligatoires BP 2021 **(COMPLEMENT)**
- 9) Vente tracteur communal et remorque communale
- 10) Questions diverses

Le maire ouvre le conseil municipal en informant de la démission des deux conseillers municipaux : Marine Chastillon et Sylvie Rocher

### 1) Acquisition de l'usufruit de la petite maison

Dans le cadre du projet de réalisation d'une opération de réhabilitation dans le bourg de l'île Molène, la commune et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ont signé une convention opérationnelle d'action foncière le 6 avril 2021.

Un accord amiable a été trouvé avec Maxime PERHIRIN, le propriétaire, en vue de l'acquisition du bien au prix de Cinquante-deux mille euros (52 000,00 EUR) net vendeur. Afin de permettre à la commune d'effectuer des travaux de réhabilitation de la maison pour en faire un logement locatif, il est nécessaire d'acter une acquisition en démembrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**D'APPROUVER** l'acquisition de la propriété aux conditions suivantes :

- La nue-propriété par l'EFP moyennant le prix de 51 999,00 EUR
- L'usufruit temporaire par la Commune jusqu'au 9 mai 2028 au plus tard à l'euro symbolique

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

### 2) Acquisition de l'usufruit de la propriété de l'association de Cornouaille et du Léon « terrain de l'évêché »

Dans le cadre du projet de réalisation d'une opération de réhabilitation dans le bourg de l'île Molène, la Commune et L'EFP ont signé une convention opérationnelle d'action foncière le 6 avril 2021.

Un accord amiable a été trouvé avec le propriétaire actuel d'un terrain situé dans le bourg, en vue de l'acquisition de son bien au prix de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80 000,00 EUR) net vendeur.

La commune projette une opération de construction à vocation mixte (activités économiques/logements). Afin de permettre à la commune de réaliser une étude ou ses propres travaux, il est nécessaire d'acter une acquisition de la propriété en démembrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**D'APPROUVER** l'acquisition de la propriété « Association de Cornouaille et du Léon » aux conditions suivantes :

- La nue-propriété par l'EFP moyennant le prix de 79 999,00 EUR
- L'usufruit temporaire par la Commune jusqu'au 9 mai 2028 au plus tard à l'euro symbolique.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition

ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

### 3) Mise en œuvre du dispositif de téléservice de déclaration et d'enregistrement des locations de meublés de tourisme / CCPI

La CCPI adhère à un dispositif de téléservice de déclaration et d'enregistrement des locations de meublés de tourisme facilitant tant pour les usagers que pour les agents, la déclaration et la collecte de la taxe de séjour. Un outil mutualisé de téléservice de déclaration préalable sera mis à disposition de chaque commune de la CCPI.

Il revient à chaque commune de décider de l'institution de la procédure d'enregistrement en lieu et place du dispositif de déclaration existant en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve** le projet de régime d'autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation et la mise en œuvre des modalités du dispositif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Autorise** le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

### 4) Subvention à la SNSM antenne de l'île Molène (mise à l'eau des bateaux)

Une convention de mise à l'eau et de sortie des bateaux molénais par le tracteur de la SNSM a été signée le 28 avril 2021.

Le personnel bénévole de la SNSM effectuera avec le tracteur SNSM et le ber de la commune, les opérations de sorties et de mise à l'eau des bateaux. L'opération est gratuite et la SNSM sera défrayée pour le gas-oil utilisé par une subvention annuelle de 150,00 EUR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à titre de faveur à la SNSM antenne de l'île Molène une subvention de 150,00 EUR.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

### 5) Modifications des commissions (Réf. DCM du 24 juillet 2020)

Compte tenu de la démission de deux conseillères municipales, il apparaît nécessaire de modifier le nombre de commissions et leurs missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide des modifications suivantes :

**Commission permanent chargée de l'entretien, des travaux, du patrimoine et des bâtiments communaux, de l'eau et de l'énergie :**

vice-président : Vincent Pichon

membre : Claudie Corolleur

**Commission permanente chargée du personnel communal, des régies :**

Vice-président : Vincent Pichon

Membres : Éric Cariou, Louis Squiban

**Commission permanente chargée des affaires sociales et des personnes âgées :**

membres : Frédérique Masson et Aurore Petton

**Commission permanente chargée de l'environnement, des déchets et de la propreté**

Vice-président : Vincent Pichon

Membre : Claudie Corolleur

**Commission permanente école et collège** remplacée par **adjoite en charge des affaires scolaires** : Claudie Corolleur

**Commission permanente chargée du port** (mouillages visiteurs et permanents, gestion et entretien des infrastructures portuaires, réglementation portuaire, mise à l'eau des bateaux)

Membres : Vincent Pichon, Éric Cariou, Louis Squiban

Il est notifié l'obligation de passer par la mairie pour faire la demande d'un corps mort. Aucun échange de corps morts entre particuliers. Si la chaine, le bloc ou la bouée appartiennent à un particulier, l'emplacement est propriété de la Région.

**Commission permanente chargée de l'activité économique : tourisme, emplois, entreprises (conseils, aides au montage des dossiers et liens avec les différentes instances administratives)**

Vice-président : Vincent Pichon

Membre : Claudie Corolleur

**Commission permanente chargée de l'urbanisme :**

Vice-présidente : Claudie Corolleur

Membres : Aurore Petton, Amélie JACOB

**Commission permanente chargée des sports, des loisirs, de l'animation et de la communication**

Vice-présidente : Aurore Petton

Membres : Louis Squiban, Amélie Jacob

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

#### 6) Acquisition de meubles de cuisine pour la salle polyvalente communale

Des meubles de cuisine d'occasion ont été proposés à la commune par un particulier au prix de 300 EUR. Ces meubles pourraient remplacer ceux de la cuisine de la salle communale.

Les conseillers réservent leur avis et souhaitent voir les meubles avant de voter la dépense.

#### 7) Annulation de la DCM du 22 janvier 2021 « annulation du titre 70/2019 »

titre émis en doublon avec le titre 70/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'annuler le titre 70/2019 et de le porter en dépenses à la section de fonctionnement du BP 2021.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

#### 8) Vote des différentes participations obligatoires BP 2021 (COMPLEMENT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire en dépenses à la section de fonctionnement du BP 2021 les participations obligatoires aux organismes suivants :

AMF 29 : 51,81 euros

PNRA : 568,34 euros

VIGIPOL : 92,21 euros

AIP : 1596,45 euros

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

#### 9) Vente tracteur communal et vente remorque communale

Après en avoir délibéré, après concertation avec les acheteurs, le Conseil Municipal décide de la vente de deux biens communaux, à savoir :

- Le tracteur communal CASE IH 633 4RM au profit de la SINSM, antenne de Molène pour un montant de 5 500,00 EUR (cinq mille cinq cents euros)
- La remorque communale du tracteur au profit de Vincent Pichon, maraîcher, pour un montant de 450 EUR (quatre cent cinquante euros) après que les offres aient été ouvertes devant témoins.

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 7

## 10) Questions diverses

- Elections départementales et régionales : elles auront lieu les 20 et 27 juin 2021. deux bureaux de votes (salle du conseil et salle du musée du Drummond Castle).  
Pour les **opérations de vote**, un protocole sanitaire va être adopté pour garantir la sécurité sanitaire dans les bureaux de vote. Trois semaines avant le premier tour, les maires devront signaler les personnes non encore vaccinées susceptibles d'être membres des bureaux de vote. Ces personnes pourront alors se voir proposer une vaccination. L'État fournira également des autotests aux communes. Un appel à la société civile est possible pour garantir un nombre suffisants de membres dans les bureaux de vote.
- Réhabilitation du musée du Drummond Castle : pour espérer ouvrir le musée du Drummond Castle au public dès l'été prochain, une réhabilitation est nécessaire : peinture des murs du local, établissement du statuts des objets, convention avec le DRASSM (conditions de la conservation des objets prêtés et sécurité), organisation de l'espace. La commune peut compter sur l'aide du département et du service culturel du PNRA
- Orange : possibilité d'internet jusqu'à la salle du Theven
- Eaux pluviales : puits perdu à hauteur de chez Mr Maout. Raccorder le drain situé plus haut pour le ramener dans le puits perdu et éviter le ruissellement des eaux pluviales en surface.
- Travaux CMS : porte du cabinet médical changée (porte phonique) et ouverture créée avec porte pour le local infirmier
- Ponton : les anneaux sont mis en place et l'opérateur vient arrimer le ponton correctement à la cale du bassin.
- Pas d'alimentation électrique au Charcot nécessaire pour la pompe de relevage de l'assainissement du nouveau bloc sanitaire. Le branchement a été réalisé sur l'alimentation électrique prévue pour IFREMER. Un dossier est déposé auprès d'EDF pour demander le changement d'abonnement. Il est envisagé de remplacer la robinetterie de la nouvelle installation par des boutons poussoirs dans un souci d'économie d'eau ; il faudra penser également à la protection hivernale des évier extérieurs.
- Jurés d'assises :le tirage au sort est effectué par le maire sur les listes électorales de la commune. À partir de la liste électorale, le maire de chaque commune tire au sort publiquement plusieurs personnes âgées de plus de 23 ans. Il avertit ensuite ces personnes qu'elles ont été tirées au sort afin qu'elles puissent, le cas échéant, faire valoir des raisons d'être dispensées.
- Les conseillers sont favorables à ce que Guérolé Tual puisse faire venir, pour la durée de ses travaux, un petit engin de chantier. La société LG Breizh a obtenu un

accord du maire pour la venue d'un véhicule le temps des chantiers.

- Le statut pour l'emploi saisonnier (contrôle de l'arrivée des plaisanciers pour percevoir le montant des corps morts visiteurs, utilisation de la navette portuaire pour le passage des locataires des refuges du Ledenez, contrôle de l'installation sur l'aire naturelle de camping) n'est pas encore fixé : régie ou emploi associatif.

**La séance est levée à 21 h**